

5. Projet d'établissement

1) Rappel

Le projet d'établissement dégage quelques objectifs prioritaires à poursuivre choisis dans les projets éducatif et pédagogique de l'école. Des activités concrètes seront organisées pour atteindre ces objectifs sélectionnés.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes.

2) Nos priorités

- La langue française remplit deux fonctions essentielles :
 - une fonction de socialisation et d'intégration qui permet à l'enfant de communiquer avec son entourage ;
 - une fonction d'outil d'apprentissage : c'est en langue française que l'enfant développera des compétences en mathématique, en éveil historique, géographique...

Dans cette optique, nous avons mis en place les dispositions suivantes :

- création d'une bibliothèque Centre de Documentation et d'un coin lecture;
 - participation aux activités proposées par la section animation du Collège St-Louis;
 - participation aux activités proposées par les bibliothèques de Waremme;
 - rédaction du journal de l'école.
- Une école centrée sur l'apprentissage est une école où l'individu est considéré comme une personne lancée à la conquête de savoirs, de savoir-faire, avec l'aide du maître.

Dans cette optique, nous avons mis en place des conseils de classe où tous les intervenants (enseignants, membres du P.M.S, logopèdes, directeur) évalueront l'évolution de l'enfant.

- L'école fondamentale doit inciter l'enfant à découvrir l'intérêt de s'ouvrir à l'autre pour vivre une relation source de joie, de bien-être et de valorisation mutuelle.

Dans cette optique, nous avons élaboré une charte de vie basée sur les mots suivants : sécurité, respect, non violence.